

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 MARS 2022**

Le deux mars deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. PORCHER Henri, Mme LAMBERT Mélanie, M. BOSCHER Matthieu, Mme OLLIVAUX Anne Cécile, Mme BEAUSSIRE Mélanie, M. MAGRAS André, M. PIHUIT Arnaud, Mme BOYER Pia, Mme LEGRY Christèle.

**Absentes excusées** : Mme FRADIER Isabelle donne pouvoir à M. FOUGLÉ Alain, Mme PACHECO Nathalie donne à Mme OLLIVAUX Anne-Cécile.

**Secrétaire de séance** : Mme BOYER Pia.

**Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 17 février 2022.

Modification du point 7 à l'ordre du jour : ALSH – COMPTE de RESULTATS 2021

**I – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET COMMUNE**

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	620 093,53	752 644,95	132 551,42
INVESTISSEMENT	111 233,20	885 432,87	774 199,67

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget commune et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

**II – COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET COMMUNE**

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du budget commune du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

**III – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ASSAINISSEMENT**

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2021 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	44 943,45	52 747,38	7 803,93
INVESTISSEMENT	41 529,56	23 328,33	-18 201,23

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget assainissement et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

**IV – COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du budget assainissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

**V – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ZAC**

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget ZAC pour l'exercice 2021 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	5 000,00	8 000,00	3 000,00
INVESTISSEMENT	5 000,00	0	-5 000,00

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget ZAC et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

#### VI – COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET ZAC

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du budget lotissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

#### VII – ALSH – COMPTE de RESULTATS 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de résultat 2021 au titre de la gestion et animation de l'accueil de loisirs Andouillé Neuville / Feins / Gahard. Le solde pour l'exercice 2021 pour la commune de Feins s'élève à 3 364.46 €.

Après analyse des évolutions de financement entre 2018 / 2021 et le prévisionnel 2022, Il en ressort que les communes adhérentes à l'ALSH financent davantage que les communes extérieures. Ce coût supplémentaire permet aux familles des communes signataires de la convention (Andouillé-Neuville – Feins - Gahard) d'avoir un accès réservé et prioritaire à l'ALSH. La prise en compte des fluides (consommation réelle eau et électricité) et la mise à disposition du personnel de la commune d'Andouillé Neuville, doivent être intégrés dans le bilan annuel de l'ALSH. Ceci augmentera le prix de la journée enfant mais permettra une prise en compte de ces coûts par tous les financeurs et une meilleure visibilité sur le résultat de l'ALSH.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le compte de résultat 2021 ainsi que le solde de l'exercice 2021 au titre de la gestion et animation de l'accueil de loisirs Andouillé Neuville / Feins / Gahard.

#### III – QUESTIONS DIVERSES

##### Groupement d'achat d'énergie - évolution 2022 - retour tarifs réglementés (site - 36KVA)

Une convention constitutive au titre de groupement de commandes de fournitures d'énergie a été approuvée par le Syndicat Départemental d'Énergie 35 le 16 octobre 2018 avec les membres du groupement dont la commune de FEINS.

Au regard de l'augmentation des coûts de l'énergie déjà appliquée et à venir, le SDE 35 recommande aux collectivités éligibles de revenir au tarif réglementé (TVR = Tarif Vente Règlement d'EdF) pour les sites de moins de 36Kva.

La directive gouvernementale précise que les communes éligibles au retour au TVR doivent avoir moins de 10 ETP (Equivalent Temps Plein) et moins de 2 Millions d'€ de budget.

Pour un retour au Tarif Réglementé de Vente (TRV) d'électricité, une demande doit être soumise à EDF accompagnée d'une attestation sur l'honneur complétée et signée ainsi que la liste de tous les sites inférieur ou égal à 36Kva.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à entreprendre les démarches pour un retour au Tarif Réglementé de Vente (TVR) d'électricité auprès d'EDF et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

##### Adhésion ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat)

En complément du retour au TVR, Monsieur le Maire propose de faire faire une étude par l'ALEC afin de mesurer les consommations des bâtiments publics de la commune et d'élaborer des solutions d'économie. Afin de bénéficier des services de l'ALEC l'adhésion est nécessaire (1,46€ / hab) prise en compte à 50 % par la communauté de communes.

##### UKRAINE

La mairie et les associations communales organisent une collecte de dons le samedi 19 mars de 9h à 12h à la salle des fêtes.

**OCUS : Convention de partenariat**

Présentation de la convention de partenariat OCUS / communauté de communes via / commune de FEINS

**Elections présidentielles 10 avril 2022 : planning 1<sup>er</sup> Tour**

08h00 – 11h00	Alain FOUGLÉ	Matthieu BOSCHER	Mélanie BEAUSSIRE
11h00 – 13h30	Jean Yves HONORE	Arnaud PIHUIT	Anne Cécile OLLIVAUX
13h30 - 16h00	Henri PORCHER	Pia BOYER	André MAGRAS
16h00 - 19h00	Alain FOUGLÉ	Mélanie BEAUSSIRE	Mélanie LAMBERT

**et 2<sup>ème</sup> tour**

08h00 – 11h00	Alain FOUGLÉ	Matthieu BOSCHER	Mélanie BEAUSSIRE
11h00 – 13h30	Jean Yves HONORE	Arnaud PIHUIT	Anne Cécile OLLIVAUX
13h30 - 16h00	Henri PORCHER	Pia BOYER	André MAGRAS
16h00 - 19h00	Alain FOUGLÉ	Mélanie BEAUSSIRE	Mélanie LAMBERT

**Commission finances le lundi 21 mars à 20h30 : Préparation des BP**

**Prochain conseil municipal : Prochaine réunion le mercredi 30 mars 2022 à 20H30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 minutes.